

ASSOCIATION "LE BOIS JOLI "

Gestion-Animation

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2024

Ouverture de la séance à 18h30

Étaient présents :

M. LEGOIS Philippe président, M. HOUSARD Serge, M. BERTRAND Nicolas Maire, M. DUMETS Bernard trésorier, Mme MONFRAY Odile Secrétaire, Mme MAINNEMARRE Germaine, Mme HATCHUEL Catherine 1ère Vice-présidente, Mme DELAHAYE Marie-Thérèse, M. HEBERT Francis, Mme PREVOST Edwige, M. Lucas Alain, M. POMMIER Pascal directeur, Mme MALLEVILLE Karine Expert-Comptable, M. CORNU remplaçant de M. PASQUIER Dominique Commissaire aux Comptes

Absents excusés : M. MOUCHARD Bruno, Mme GRECO Stéphanie

Pouvoir : M. Mouchard donne pouvoir à M. LEGOIS

PV rédigé par Mme MONFRAY Odile Secrétaire

1 ere résolution : Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2023

Lecture est faite par le Président.

Le Procès-verbal est validé à l'unanimité

2 -ème résolution : Rapport moral de l'année 2023 par le Président

M. le Président prend la parole pour remercier les personnes présentes à l'Assemblée Générale.

L'EHPAD "Le Bois Joli " jouit d'une belle notoriété dans la région et elle doit perdurer. Pour cela, il faut diminuer les charges et augmenter les recettes.

Concernant les recettes, le Président propose d'augmenter les tarifs résidents en mettant en place les tarifs différenciés pour les nouveaux résidents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il reprend quelques événements majeurs qui ont marqué l'année 2023 :

- Visite de Mme FIRMIN LE BODO la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé
- Acquisition d'un véhicule Citroën Jumper TPMR
- Fête des 30 ans de l'établissement
- La signature de la convention locative avec la mairie jusqu'en 2032 (baisse du loyer)
- Les négociations pour le nouveau CPOM (Contrat Pluriannuel Objectifs et de Moyens) avec l'ARS et le Département

M. le Président espère sur le pan financier un retour à l'équilibre pour 2025 après un déficit conséquent pour 2023 de 91 000 euros.

Ce retour à l'équilibre pourra se faire grâce à la diminution du loyer, à l'augmentation du prix de journée, et aux moyens financiers fournis par le Cpom. Il informe que des investissements pour un montant de 90 558 euros ont été réalisés, pour l'amélioration des conditions de vie des résidents et des conditions de travail du personnel.

M. le Président conclut son rapport en précisant qu'il a démarré une réflexion sur la construction d'un local technique pour répondre aux besoins de stockage, garage et ateliers.

Il remercie vivement la Direction de l'Ehpad et le Personnel pour le travail réalisé et leur dévouement auprès des résidents.

3 -ème résolution : Bilan de l'exercice 2023 et Rapport financier présenté par Mme MALLEVILLE Karine Expert-Comptable

Mme Malleville tout d'abord remercie pour son accueil au sein de l'établissement.

L'année 2023 présente un déficit de 91 000€, ainsi réparti :

- La section "hébergement " montre un déficit de.. 13 384€
- La section "dépendance" montre un déficit de..... 9 743€
- La section "soins " montre un déficit de..... 67 871€

L'Ehpad dispose d'une trésorerie de 748 322 euros

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4 -ème résolution Rapport du commissaire aux comptes

M. Cornu représente M. Pasquier commissaire aux comptes retenu dans une autre réunion. M. Cornu suit l'établissement depuis plusieurs années et connaît parfaitement notre dossier, il a assuré sa mission d'audit cette année encore et précise que sa mission s'est très bien passée.

M. Cornu indique que les pertes ont été limitées et que la situation n'est pas trop catastrophique, dans un mauvais contexte économique.

Le Commissaire aux Comptes certifie les comptes, notant que les réserves sont en diminution chaque année.

5 -ème résolution : Approbation des comptes 2023 et affectation des résultats

M. Pommier Directeur propose l'affectation des résultats suivant :

Soit un déficit global de - 91 000€, affecté pour :

- 35 576,18€ sur le compte report à nouveau créditeur
- 55 422,86€ sur les comptes de réserve, compensation des déficits et réserves dédiées hébergement

L'assemblée vote l'affectation des résultats tels que présentés par le Directeur.

6 -ème résolution : Quitus au Président

M. le Président demande quitus pour sa gestion et sa gouvernance.

L'Assemblée lui donne quitus de la gestion et de la Gouvernance à l'unanimité.

Questions diverses : néant

Clôture de la séance à 19h30